

Convention d'occupation pour camp de 10 jours (9 nuits)

Entre les soussignés :

L'ASBL "NOTRE-DAME AU BOIS" représentée valablement par :
Thomas GEORGE, rue Général Charles Collyns 24 – 4000 Liège
gitedechevrouheid@hotmail.com
ci-dessous dénommée "l'ASBL"

et

Madame/Monsieur (nom)
domicilié à (adresse) Tél. : Mail :
ci-dessous dénommé "l'occupant" pour (nombre) personnes

Il a été convenu et accepté ce qui suit :

- L'ASBL met à disposition la maison "Notre-Dame au Bois", située à Chevrouheid, pour (nombre) personnes, au nom du responsable, occupera, en bon père de famille, les lieux endéans la période

du	à	heures, au	à	heures
----	---	------------	---	--------

Attention : fermetures impossibles les dimanches entre 11 et 15h

- La participation aux frais d'occupation pour les camps est fixée à 2.000€ (charges non comprises).
- Charges (eau, fonctionnement de la station d'épuration, gaz, électricité, taxe communale, poubelle): forfait de 2€/jour/personne ; mazout de chauffage en fonction de votre consommation (relevé lors de l'état des lieux). Attention : montant plafonné à 500€.
- La réservation est effective dès réception d'un acompte de 1.000€, versé sur le compte de l'ASBL : BE 33 9799 9226 5646, en précisant le nom de votre groupe et surtout les dates d'occupation souhaitées. Bien vérifier avant l'envoi de cet acompte que les dates souhaitées restent disponibles (via l'onglet Disponibilités du site web).

Une fois l'acompte versé, veuillez nous faire parvenir cette convention d'occupation complétée et signée à gitedechevrouheid@hotmail.com. Le contrat signé au nom de l'ASBL vous sera renvoyé après vérification (disponibilité + réception de l'acompte).

- En cas de désistement, l'acompte ne sera pas restitué.
- Au moins une semaine avant la location, l'occupant s'engage à verser le solde de la location, les charges, ainsi qu'une caution de 1.000€ sur le compte de l'ASBL. L'ASBL s'engage à restituer la caution dans la quinzaine qui suit la location, déduction faite des charges et des dégâts (casse, perte) éventuellement constatés. L'occupant répond personnellement des dégâts immobiliers ou mobiliers éventuels.
- L'occupant s'engage à être présent au jour et heure de fin indiqués ci-dessus afin d'établir le décompte final avec le délégué de l'ASBL. En cas d'absence, le décompte précis ne pouvant être établi, la caution ne sera pas restituée.
- En cas de tapage nocturne, la caution ne sera pas restituée.

- En fin de séjour, l'occupant effectuera un nettoyage complet et une remise en ordre sérieuse qui sera appréciée par le délégué de l'ASBL. Cet état des lieux sera établi au jour et heure de fin indiqués ci-dessus.
- L'occupant s'engage à ne laisser aucun déchet sur place.
- L'ASBL décline toute responsabilité quant aux accidents qui pourraient survenir aux occupants ainsi qu'à leurs visiteurs éventuels.

Date + Signature du responsable locataire	Date + Signature du responsable de L'ASBL propriétaire
---	--